



**PRÉFÈTE  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Notice n° : 02

Privas, le 21/08/2023

## **COMMENT RESTITUER SON PERMIS ET OBTENIR LE RÉCÉPISSÉ INTITULÉ « REF 44 » ?**

(Perte de vos droits à conduire pour solde de points nuls – Invalidation de votre permis de conduire)

\* \* \* \* \*

Vous venez de recevoir la lettre intitulée « **48 SI** » du Ministère de l'Intérieur vous informant de l'invalidation de votre permis pour solde de points nul ou si vous avez été informé de l'invalidation de votre permis par un autre moyen (par les forces de l'ordre, en consultant le solde de vos points...),

Vous devez restituer votre permis de conduire, ou justifier de la non détention de celui-ci, pour obtenir le courrier intitulé « ref 44 - Récépissé de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nul » vous permettant de repasser les examens du permis de conduire.

### **Comment obtenir le document « ref 44 » ?**

En adressant en courrier recommandé avec accusé de réception :

- si vous l'avez en votre possession, la copie de la lettre intitulée « 48 SI » du Ministère de l'Intérieur,
- l'original de votre permis de conduire.

*(Si vous ne disposez plus de votre permis, joindre la photocopie du document justifiant l'absence de permis : déclaration de perte et copie de la pièce d'identité, déclaration de vol, décision de suspension de permis...)*

- une enveloppe pré-affranchie et libellée à vos nom et adresse

à l'adresse suivante : **Préfecture de l'Ardèche - DCL/BEAG / SPAC – Bd de Vernon – 07000 PRIVAS**

Après réception de votre lettre « ref 44 » vous devrez vous soumettre à un examen médical évaluant à votre aptitude à la conduite, avant de pouvoir vous inscrire aux épreuves du permis.

Le contrôle médical dépend de la nature des infractions ayant conduit à l'invalidation de votre permis :

<b>VISITE EN COMMISSION</b> Préfecture de l'Ardèche		<b>VISITE CHEZ UN MEDECIN</b> Agrée par la Préfecture
<b>Suspension / Annulation</b> en lien avec <b>ALCOOLEMIE</b> avec ou sans EAD	<b>Suspension / Annulation</b> en lien avec <b>STUPEFIANTS</b>	<b>Suspension / Annulation</b> en lien avec <b>VITESSE</b> ou autres

Vous trouverez la notice 08 sur le site de la Préfecture de l'Ardèche :

<https://www.ardeche.gouv.fr/Demarches/Permis-de-conduire/Informations-utiles-relatives-aux-permis-de-conduire>